

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 8 juillet 2014

– 1^{ère} –

- PRÉSENTS :** Mme Catherine Harel-Bourdon, présidente
MM. André Gravel
Jocelyn Pauzé
Ben Valkenburg
Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
- Sont absents :** Mme Agnès Connat, vice-présidente
MM. Kenneth George
Jacques Dionne
- Sont aussi
présents :** M. Gilles Petitclerc, directeur général
M^c France Pedneault, secrétaire générale
MM. Robert Gendron, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
François Lavallée, directeur général adjoint à la gestion de
la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion
des services éducatifs et de l'organisation scolaire
- Sont invités :** M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 1
Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 3
Line Lapierre, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 5
Manon Bergeron, directrice du Service de l'organisation
scolaire
Line St-Pierre, directrice des Services éducatifs

- Mme Claudette Lechasseur, directrice par intérim du Service des communications et de la promotion
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur des Services généraux
- M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- Mme Tonia Di Guglielmo, directrice adjointe du Service des ressources financières
- M. Daniel Martin, directeur adjoint du Service des technologies de l'information
- Mmes Marisol Pelletier, coordonnatrice, Audit interne
Guylaine Dubé, analyste

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel-Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Budget déficitaire
- ajouter les articles suivants :
 - CC-M-191 Proposition d'urgence des commissaires – déplacement d'une borne-fontaine appartenant à la Ville de Montréal sur une superficie de terrain des écoles au Pied-de-la-Montagne et Arc-en-ciel
 - A-29-1613 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – congé à temps plein sans traitement
 - A-31-2629 Service des ressources financières – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, annexe 1 – reconstruction de l'école Saint-Raymond – appel d'offres 25-2151P – attribution d'un contrat
- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Information » :
 - c) A-33-819 Service des ressources matérielles – école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix – travaux supplémentaires dans le cadre de l'évaluation de l'état de l'intérieur du bâtiment

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2014
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2014
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Budget déficitaire
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2014-2015
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
 - e) Conjoncture
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- CC-M-191 Proposition d'urgence des commissaires – déplacement d'une borne-fontaine appartenant à la Ville de Montréal sur une superficie de terrain des écoles au Pied-de-la-Montagne et Arc-en-ciel
- 8- DG-05-136 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) – renouvellement d'équipements spécialisés – demande d'autorisation de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur de biens
- 9- DG-05-137 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA) – intégration de la technologie eBeam (tableau numérique interactif)

- ** 10- DG-06-179 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – renouvellement de plusieurs statuts d'école établie aux fins d'un projet particulier, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017
- ** 11- A-10-35 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2014-2017 de la Commission scolaire de Montréal – ajout d'unités préfabriquées à l'école Saint-Bernardin
- ** 12- A-12-560 Services généraux – état de situation portant sur les aires de stationnement des immeubles scolaires, administratifs et excédentaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- 13- A-29-1613 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – congé à temps plein sans traitement
- 14- A-31-2594 Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau – appel d'offres 28-108P – option de renouvellement
- 15- A-31-2595 Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie – appel d'offres 27-471P – attribution d'un contrat
- 16- A-31-2596 Service des ressources financières – équipe d'ingénieurs – services professionnels pour les projets d'agrandissement et de rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe – appel d'offres 24-318P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-2598 Service des ressources financières – écoles Pierre-Dupuy et Honoré-Mercier – réhabilitation des ascenseurs – appel d'offres 25-2145P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-2602 Service des ressources financières – école Saint-François-Solano– réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-2135P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-2603 Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants dans des contextes de travaux en cohabitation – appel d'offres 24-307P – attribution de contrats à exécution sur demande

- 20- A-31-2608 Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – achat d'une niveleuse usagée avec groupe motopropulseur standard ou avec l'option AWD, de marque Caterpillar ou Volvo – appel d'offres 27-473P – attribution d'un contrat
- 21- A-31-2610 Service des ressources financières – transport scolaire adapté – appel d'offres 27-446A – renouvellement de l'entente de gré à gré pour une première année additionnelle
- 22- A-31-2611-A Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – appel d'offres 15-165P – attribution de contrats à exécution sur demande
- 23- A-31-2612 Service des ressources financières – école Georges-Vanier – réfection des toilettes – appel d'offres 25-2136P – attribution d'un contrat
- 24- A-31-2613 Service des ressources financières – école Jeanne-Leber – réfection partielle de la toiture et accès aux toits – appel d'offres 25-2146P – attribution d'un contrat
- 25- A-31-2614 Service des ressources financières – firme d'architectes – services professionnels pour les projets d'agrandissement et de rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe – appel d'offres 24-317P – attribution d'un contrat
- 26- A-31-2615 Service des ressources financières – école Montcalm – modernisation de la chaufferie, remplacement des boîtes de mélange et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2144P – attribution d'un contrat
- 27- A-31-2616 Service des ressources financières – école Iona – réaménagement des toilettes – appel d'offres 25-2134P – attribution d'un contrat
- 28- A-31-2618 Service des ressources financières – équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs – services professionnels pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment scolaire situé au 35, rue Saint-Zotique, Montréal – appel d'offres 24-316P
- 29- A-31-2619 Service des ressources financières – mise à jour du mandat d'acquisition des technologies numériques interactives pour l'année 2014-2015 auprès d'un regroupement d'achats composé du Centre collégial des services regroupés (CCSR) et du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

- 30- A-31-2620 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe – réfection de la maçonnerie, phase 1 – appel d’offres 25-2150P – attribution d’un contrat
- 31- A-31-2621 Service des ressources financières – service de déménageurs – appel d’offres 15-169P – attribution d’un contrat
- 32- A-31-2622 Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-172P – attribution d’un contrat
- 33- A-31-2623 Service des ressources financières – mesure alimentaire et bonifiée – appel d’offres 24-476P – demande d’autorisation de négocier un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires
- 34- A-31-2624 Service des ressources financières – écoles Lanaudière, Marc-Favreau, Lucille-Teasdale et du Petit-Chapiteau – amélioration de l’accessibilité – appel d’offres 25-2137P – annulation de l’appel d’offres
- 35- A-31-2625 Service des ressources financières – centre Saint-Paul – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2127P – attribution d’un contrat
- 36- A-31-2626 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – réfection de la brique de la façade arrière – appel d’offres 25-2149P – attribution d’un contrat
- 37- A-31-2627 Service des ressources financières – école Dollard-des-Ormeaux – remplacement de la plomberie de chauffage – appel d’offres 25-2128P – attribution d’un contrat
- 38- A-31-2629 Service des ressources financières – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, annexe 1 – reconstruction de l’école Saint-Raymond – appel d’offres 25-2151P – attribution d’un contrat
- ** 39- A-32-165 Service des technologies de l’information – mesures ministérielles 50730 et 50750 : rapport d’utilisation en 2013-2014 et proposition pour une répartition des allocations 2014-2015 visant à soutenir l’intégration des technologies à la CSDM
- 40- A-33-813 Service des ressources matérielles – école La Visitation – remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et du 2^e étage et travaux connexes

- 41- A-33-816 Service des ressources matérielles – école Bienville – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de la toiture
- 42- A-33-817 Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de la toiture
- 43- A-34-2258 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril et mai 2014
- 44- A-34-2259 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2014
- ** 45- AI-28 Audit interne – états financiers 2013-2014 des garderies
- ** 46- PÉ-AVIS-07 Avis de la protectrice de l’élève concernant un élève – année 2013-2014
- 47- Information :
 - a) A-33-814 Service des ressources matérielles – école Eurêka – réaménagement fonctionnel – révision de l’envergure des travaux
 - b) A-33-818 Service des ressources matérielles – résumé de la mission France-Québec : réhabilitation du patrimoine scolaire et développement durable
 - c) A-33-819 Service des ressources matérielles – école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix – travaux supplémentaires dans le cadre de l’évaluation de l’état de l’intérieur du bâtiment
- 48- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2014

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel-Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2014, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 juin 2014.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2014 :

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Affaires nouvelles :

a) Budget déficitaire

Mme Catherine Harel-Bourdon mentionne que la CSDM est en attente de la réponse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) portant sur l'adoption d'un budget déficitaire pour l'année 2014-2015. Elle fait le bilan de la couverture médiatique concernant les compressions budgétaires additionnelles imposées par le MELS.

Elle conclut en précisant que les prochaines années seront difficiles.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

Une première rencontre du comité consultatif portant sur l'offre de services des écoles de la CSDM s'est déroulée le 27 juin 2014. La rencontre a donné lieu à des échanges forts pertinents et intéressants. Les participants étaient très satisfaits du déroulement. Une deuxième rencontre d'une journée entière est prévue le 19 septembre prochain.

b) Budget 2014-2015

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

La situation financière est suivie de près par les commissaires et les administrateurs de la CSDM. Le comité des finances poursuit ses travaux sur les incidences financières des décisions.

c) Qualité de l'air

Des informations et des données ont été transmises au comité technique au sujet de certains établissements, à la satisfaction des membres.

Mme Catherine Harel-Bourdon mentionne que les dossiers des écoles Baril, Saint-Nom-de-Jésus, Hochelaga et Saint-Gérard cheminent dans leur arrondissement respectif ainsi qu'au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Elle ajoute qu'une visite a été organisée avec les élus de l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve et des membres du CCU à l'école Barclay. Cette visite a permis de montrer ce qui a été fait en termes d'architecture et de faire part des exigences à respecter dans le cadre de l'aménagement intérieur et extérieur (portes, fenestration, briques, etc.).

Elle a rappelé que la dernière construction neuve à la CSDM datait de 14 ans. Il s'agissait de la construction de l'école Lucille-Teasdale.

d) Capacité d'accueil

À la suite de la période de déménagement, il est demandé au Service des technologies de l'information de vérifier si les familles peuvent procéder à l'inscription en ligne durant la période estivale. Un suivi sera fait à ce sujet.

Par ailleurs, Mme Marie-José Mastro Monaco souhaite obtenir des précisions au regard de la mise à jour des inscriptions. À cet égard, il est mentionné que les nouvelles prévisions d'inscription seront disponibles à la première journée de classe. Les secrétaires d'école seront de retour dès la deuxième semaine du mois d'août afin de faire la saisie des modifications relatives aux inscriptions.

Par ailleurs, une question a porté sur l'évolution du dossier visant l'achat de l'école située sur la rue Tolhurst. Étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment qui peut être occupé rapidement, il a été convenu de regarder ce qui peut être fait pour faire valoir l'importance d'acquérir cette école sans toutefois pénaliser les autres projets d'agrandissement et de construction prévus dans les différents quartiers concernés par des problèmes de capacité d'accueil. Mme Catherine Harel-Bourdon communiquera avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à ce sujet.

e) Conjoncture

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7.

Proposition d'urgence des commissaires – déplacement d'une borne-fontaine appartenant à la Ville de Montréal sur une superficie de terrain des écoles au Pied-de-la-Montagne et Arc-en-ciel – CC-M-191

CONSIDÉRANT que d'importants travaux de sécurisation de la rue Marie-Anne auront lieu entre les rues Laval et Saint-Denis aux abords des écoles au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste, et Arc-en-ciel dans le cadre d'un programme de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal qui souhaite sécuriser les corridors piétons à proximité des écoles primaires;

CONSIDÉRANT que ces travaux visent à libérer le trottoir des obstacles pour faciliter le déneigement et pour sécuriser les déplacements des piétons, notamment les élèves et les parents qui se rendent aux écoles au Pied-de-la-Montagne et Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT qu'une borne-fontaine située au milieu du trottoir au coin sud-est des rues Laval et Marie-Anne complique les déplacements sécuritaires des piétons qui sont obligés de contourner cet obstacle;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de la borne-fontaine cause des problèmes techniques à l'arrondissement dans la réalisation de son projet actuel d'aménagement et de sécurisation;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) par l'arrondissement pour reculer cette borne-fontaine derrière le trottoir, dans la bande de terrain asphalté appartenant à la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain qui sera utilisée par la borne-fontaine est d'environ 400 mm, soit le périmètre de la borne;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement s'engage à demander un rapport d'info-excavation avant de déplacer la borne-fontaine, et ce, afin de s'assurer qu'il n'existe aucune infrastructure publique sous le domaine privé et que si des infrastructures appartenant à la CSDM existent, le projet sera abandonné;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement Plateau-Mont-Royal s'engage à retirer la borne-fontaine dans un cas où la Commission scolaire de Montréal aurait besoin de ce terrain pour d'autres usages;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER les services de la Commission scolaire de Montréal pour autoriser une servitude qui permettra à l'arrondissement Plateau-Mont-Royal de déplacer la borne-fontaine sur la bande de terrain asphalté qui appartient à la CSDM;

- 2° de DEMANDER au directeur du Service des ressources matérielles de s'assurer que les travaux se dérouleront conformément aux normes;
- 3° de MANDATER le Secteur juridique pour faire les démarches relatives à la servitude et de SOUMETTRE le tout à l'approbation du comité exécutif.

8. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) – renouvellement d'équipements spécialisés – demande d'autorisation de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur de biens

Document déposé : Rapport DG-05-136 en date du 2 juillet 2014 de M. Yves Pilon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) possède un statut d'école nationale auprès du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport et que l'EMAM est le seul centre de formation professionnelle au Québec autorisé à offrir le programme de formation Montage mécanique en aérospatiale;

CONSIDÉRANT que le programme de formation d'une durée de 1 185 heures vise à former des assembleurs-monteurs qui travailleront à la fabrication de moteurs d'aéronefs dans les entreprises du secteur aérospatial;

CONSIDÉRANT que les moteurs souvent incomplets et de technologies différentes représentent une difficulté pour offrir un enseignement uniforme à un groupe de 22 élèves et que les moteurs actuels ont atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT que l'outillage spécialisé et la documentation technique nécessaires à l'assemblage et au désassemblage des moteurs n'ont pas été intégrés aux différentes donations des entreprises en raison du coût élevé qu'ils représentent;

CONSIDÉRANT que le diplôme d'études professionnelles en montage mécanique est maintenant offert par l'EMAM à ses installations de Montréal ainsi qu'à ses annexes de Mirabel et de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que l'organisation de la formation requiert désormais un ensemble standardisé de moteurs d'aéronef et d'outillage spécialisé capable de répondre en nombre et en qualité aux exigences des objectifs d'apprentissage du programme de formation;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère extrêmement difficile de trouver en nombre et en qualité des moteurs usagés de même modèle;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que l'octroi de contrat proposé est conforme à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats de la CSDM* et au *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT l'article 28 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.3.3 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la CSDM*, le comité exécutif approuve les contrats d'approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'avis d'intention a été publié par le Bureau des approvisionnements sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la période du 13 au 27 juin 2014;

CONSIDÉRANT le caractère unique d'attribution de contrat pour l'acquisition de moteurs d'aéronefs et qu'un seul fournisseur est capable de répondre aux besoins spécifiques d'équipements de l'EMAM;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif (dirigeant de l'organisme) doit autoriser préalablement la négociation d'un contrat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal à conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise *Turbines Essential inc.* pour l'acquisition d'un lot de 12 moteurs d'aéronef et de l'outillage d'assemblage requis, pour un montant de 1 242 000 \$ plus taxes;
- 2° de MANDATER le Bureau des approvisionnements pour produire un bon de commande à l'intention de l'entreprise *Turbines Essential inc.*;
- 3° de MANDATER le Service des ressources financières pour imputer au budget de l'EMAM la dépense relative à l'acquisition des équipements.

9. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA) – intégration de la technologie eBeam (tableau numérique interactif)

Document déposé : Rapport DG-05-137 en date du 27 mai 2014 de M. Jean-François Dufour concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA) est la plus importante école de formation professionnelle dans son domaine au Québec et qu'elle doit demeurer à la fine pointe technologique et concurrentielle;

CONSIDÉRANT le fait que les enseignants doivent bénéficier des meilleurs outils possibles en vue de favoriser la réussite scolaire des élèves, ce à des coûts comparables, et qu'ils considèrent le produit convivial, optimisant ainsi leur enseignement;

CONSIDÉRANT le fait que la technologie offre aux enseignants, selon la situation pédagogique, la possibilité d'utiliser le tableau blanc traditionnel (porcelaine) ou le projecteur numérique;

CONSIDÉRANT le fait que la technologie envisagée offre des solutions d'espace et de santé et de sécurité;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'entente d'achat regroupé du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour les tableaux numériques interactifs;

CONSIDÉRANT le fait que le budget Mobilier, appareillage et outillage (MAO) de l'EMICA couvrira entièrement les coûts;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la mise en place de la technologie *eBeam* dans chaque local de l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA) et de ses annexes. Les équipements technologiques sont disponibles dans l'entente d'achat regroupé du Centre des services partagés du Québec (CPSQ);
- 2° d'AUTORISER l'EMICA à utiliser son budget MAO afin de couvrir entièrement les coûts (463 100 \$, taxes incluses) en lien avec les travaux d'infrastructures électriques et de remplacement de tableaux et l'achat d'équipements (modules, projecteurs et haut-parleurs).

**10. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – renouvellement de plusieurs statuts d'école établie aux fins d'un projet particulier, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-06-179 en date du 30 juin 2014 de
M. Michel Dalicieux concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

**11. Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2014-2017 de la Commission scolaire de Montréal – ajout d'unités préfabriquées à l'école Saint-Bernardin

Document déposé : Rapport A-10-35 en date du 3 juillet 2014 de
M. Éric Vendette et de Mme Sylvie Choquette
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

**12. Services généraux – état de situation portant sur les aires de stationnement des immeubles scolaires, administratifs et excédentaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-12-560 en date du 25 juin 2014 de
Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1613 en date du 7 juillet 2014 de
Mme Linda Di Giacomo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction d'établissement scolaire pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences, la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements et du supérieur de la personne concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Éveline Boulet, directrice adjointe de l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal, un congé à temps plein sans traitement pour études, pour la période du 23 août 2014 au 22 août 2015 inclusivement.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau – appel d'offres 28-108P – option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-2594 en date du 20 juin 2014 de M. Nasreddine Slimi et de Mme Mouna Benabdesselam concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres public, trois contrats à commandes ont été attribués le 1^{er} juillet 2013 à *Rubanco Ltée*, *Buro Design International A.Q. inc.* et *Groupe SM Pelletier inc.*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif de la CSDM et des adjudicataires;

CONSIDÉRANT que *Rubanco Ltée* et *Buro Design International A.Q. inc.* acceptent l'option de renouvellement pour une année supplémentaire sans augmentation de prix;

CONSIDÉRANT que la compagnie *Groupe SM Pelletier* a cédé ses droits et ses obligations à la compagnie *Logiflex* qui accepte d'honorer les conditions de l'appel d'offres 28-108P dans son intégralité aux mêmes conditions et sans augmentation des prix;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de FAIRE, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), de nouvelles commandes pour la fourniture sur demande de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau à *Rubanco Ltée*, *Buro Design International A.Q. inc.* et *Logiflex* pour un montant annuel de 400 000 \$ plus taxes pour une période d'une année.

15. Service des ressources financières – service de transport scolaire pour les élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie – appel d'offres 27-471P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2595 en date du 17 juin 2014 de M. François Poirier et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de retenir les services d'une entreprise spécialisée dans le transport d'élèves pour offrir le service de transport par autobus scolaire aux élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour offrir ce service entre le 28 août 2014 et le 23 juin 2015, avec possibilité de renouveler pour une ou deux années scolaires additionnelles;

CONSIDÉRANT que les six soumissions reçues ont été déclarées conformes;

CONSIDÉRANT que *Les Promenades de l'Estrie inc.* a présenté le prix le plus bas et que son service dans un contrat similaire à la CSDM est jugé satisfaisant;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à *Les Promenades de l'Estrie inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir le service de transport scolaire pour les élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie, au montant de 315 000 \$ plus taxes pour la première année scolaire de l'entente (2014-2015);
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, au budget 2014-2015, 315 000 \$ plus taxes pour le transport scolaire des élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie;
- 3° de PRÉVOIR les montants nécessaires indiqués au rapport A-31-2595 pour le transport scolaire des élèves des écoles des Nations et Sainte-Lucie, au moment de la planification budgétaire des années 2015-2016 et 2016-2017.

16. Service des ressources financières – équipe d'ingénieurs – services professionnels pour les projets d'agrandissement et de rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe – appel d'offres 24-318P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2596 en date du 20 juin 2014 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'attribuer un contrat à une équipe d'ingénieurs pour fournir tous les services professionnels pour agrandir et rénover les écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe;

CONSIDÉRANT que les deux écoles répondront aux nouvelles normes de capacité d'accueil ainsi qu'à l'augmentation de la clientèle suite à leur agrandissement et rénovation;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres fondé sur l'évaluation de la qualité a été publié conformément aux exigences du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'une des dix soumissions reçues était non conforme ou non admissible;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux exigences du Règlement pour évaluer les neuf (9) soumissions restantes;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été rejetées pour n'avoir pas atteint les attentes minimales d'un des deux critères éliminatoires;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont obtenu une note acceptable et que *Bouthillette Parizeau* a obtenu la note la plus élevée;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur de 607 847 \$ plus taxes à la firme de génie dont la soumission a obtenu la plus haute note, soit *Bouthillette Parizeau*, pour rendre tous les services professionnels en ingénierie requis pour l'agrandissement et la rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe.

17. Service des ressources financières – écoles Pierre-Dupuy et Honoré-Mercier – réhabilitation des ascenseurs – appel d'offres 25-2145P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2598 en date du 30 juin 2014 de
Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation des ascenseurs de l'école Pierre-Dupuy, sise au 2000, rue Parthenais et de l'école Honoré-Mercier, sise au 1935, boulevard Desmarçais, toutes deux à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser

une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 222 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Ascenseurs Innovatec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des ascenseurs des écoles Pierre-Dupuy et Honoré-Mercier;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Saint-François-Solano – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-2135P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2602 en date du 16 juin 2014 de
M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection partielle de la toiture à l'école Saint-François-Solano, sise au 3580, rue Dandurand, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 308 800 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection partielle de la toiture à l'école Saint-François-Solano;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants dans des contextes de travaux en cohabitation – appel d'offres 24-307P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-2603 en date du 27 juin 2014 de M. François Poirier et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir le service d'un (ou plusieurs) expert en prévention de la santé et sécurité du travail qui pourra collaborer avec le service des ressources matérielles dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses mesures de prévention sur les chantiers de construction.

CONSIDÉRANT que l'entente initiale est pour un terme d'une année, avec la possibilité de renouveler pour deux années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est basé sur une démonstration de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT que l'analyse des six soumissions a été faite par un comité de sélection constitué de représentants du Service des ressources matérielles et d'un membre externe expert, au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été déclarées non acceptables puisqu'elles n'ont pas atteint les attentes minimales d'un critère éliminatoire ou la note cumulative de 70 %;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont atteintes les attentes minimales et une note cumulative de plus de 70 %;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat à exécution sur demande aux deux firmes ci-dessous en respect de ce rang, pour la réalisation de mandats d'expert en prévention de la santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction de la CSDM, pour un terme d'une année avec possibilité de deux options de renouvellement, une année à la fois :

- 1- Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.
- 2- Santinel

20. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – achat d'une niveleuse usagée avec groupe motopropulseur standard ou avec l'option AWD, de marque Caterpillar ou Volvo – appel d'offres 27-473P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2608 en date du 20 juin 2014 de M. Nasreddine Slimi et de Mme Mouna Benabdesselam concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition d'une niveleuse usagée avec motopropulseur standard ou avec l'option AWD de marque *Caterpillar* ou *Volvo*;

CONSIDÉRANT que l'EMEMM doit se procurer une niveleuse usagée avec motopropulseur standard ou avec l'option AWD de marque *Caterpillar* ou *Volvo* en mesure de dispenser le programme 5331 de mécanique d'engins de chantier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT que la source de financement de l'autre tiers des coûts proviendra du budget de mobilier, d'appareillage et d'outillage (MAO) de l'EMEMM, et que le MAO est une allocation spécifique réservée exclusivement à cette fin;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2014-2015 de l'EMEMM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 186 522 \$ plus taxes au fournisseur *Hewitt Équipement Ltée*, l'unique soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'une niveleuse usagée avec motopropulseur standard ou avec l'option AWD de marque *Caterpillar* pour l'EMEMM.

21. Service des ressources financières – transport scolaire adapté – appel d'offres 27-446A – renouvellement de l'entente de gré à gré pour une première année additionnelle

Document déposé : Rapport A-31-2610 en date du 23 juin 2014 de M. François Poirier et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été attribué à *Autobus Idéal inc.* pour une période d'une année, à la séance ordinaire du 25 juin 2013, par la résolution 34 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale a eu lieu entre le 28 août 2013 et le 30 juin 2014 et que les services du fournisseur ont été satisfaisants;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité de renouveler l'entente pour une ou deux années, une année à la fois, à la demande de la Commission scolaire de Montréal et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement débutera le 28 août 2014 et prendra fin le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT que la CSDM peut, à chaque année et à sa seule discrétion, modifier à la hausse ou à la baisse le nombre d'autobus adaptés prévu à la demande de proposition initiale;

CONSIDÉRANT que le service pour cette option de renouvellement permettra de desservir quatre circuits d'autobus avec un accompagnateur dûment formé pour la clientèle de chaque autobus;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services *Autobus Idéal inc.* accepte d'exercer l'option pour une première année de renouvellement, aux mêmes conditions et aux mêmes tarifs que l'entente initiale;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à *Autobus Idéal inc.* pour les services de transport scolaire adapté pour desservir quatre circuits d'autobus avec accompagnateur dûment formé pour la clientèle de chaque autobus, au montant de 296 624 \$ plus taxes pour une première année additionnelle de renouvellement.

22. Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – appel d'offres 15-165P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-2611-A en date du 4 juillet 2014 de M. François Poirier et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour identifier un ou plusieurs entrepreneurs pour effectuer des travaux généraux à taux horaires pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 8 000 000 \$ pour ce genre d'intervention qui n'incluent pas les travaux d'urgence à la suite de sinistres;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année, à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT la fin de ce contrat à la date d'échéance d'une année de contrat ferme ou à la limite de 8 000 000 \$ correspondant à la dépense prévue pour l'année initiale;

CONSIDÉRANT la possibilité de dépassement de ce montant pour un maximum de 20 % ou 1 600 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale estimée à plus ou moins 8 000 000 \$ plus taxes à *Roland Grenier Construction, Groupe Danmarc inc., Les Construction Serbec inc., Pincor et Construction Caruso* pour les travaux généraux à taux horaires. Ces contrats sont d'une durée d'une année, à compter de la date d'attribution du contrat, avec possibilité d'une option de renouvellement d'une année;

- 2° de METTRE FIN aux contrats, à l'arrivée du premier de ces deux événements soit : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de plus ou moins 8 000 000 \$ plus taxes correspondant à l'année initiale;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 20 % ou plus ou moins 1 600 000 \$ du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école Georges-Vanier – réfection des toilettes – appel d'offres 25-2136P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2612 en date du 27 juin 2014 de
Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des toilettes à l'école Georges-Vanier, sise au 1205, rue Jarry Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 468 265 \$ plus taxes à l'entrepreneur *3 Axes Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des toilettes à l'école Georges-Vanier;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – école Jeanne-Leber – réfection partielle de la toiture et accès aux toits – appel d'offres 25-2146P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2613 en date du 25 juin 2014 de
M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection partielle de la toiture et des accès aux toits à l'école Jeanne-LeBer, sise au 2120, rue Favard, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 227 278 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Poulin & Bureau inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection partielle de la toiture et des accès aux toits à l'école Jeanne-LeBer;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – firme d'architectes – services professionnels pour les projets d'agrandissement et de rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe – appel d'offres 24-317P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2614 en date du 26 juin 2014 de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'attribuer un contrat à une équipe d'architectes pour fournir tous les services professionnels requis pour l'agrandissement et la rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe;

CONSIDÉRANT que les deux écoles répondront aux nouvelles normes de capacité d'accueil ainsi qu'à l'augmentation de la clientèle;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres fondé sur l'évaluation de la qualité a été publié, en conformité au *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les 18 soumissions reçues étaient admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux exigences du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* pour évaluer les 18 soumissions;

CONSIDÉRANT que dix soumissions ont été rejetées pour n'avoir pas atteint les attentes minimales des critères éliminatoires ou la note cumulative de 70 % pour tous les critères;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont obtenu une note acceptable et que *NFOE et associés architectes* a obtenu la note la plus élevée;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur de 497 329 \$ plus taxes à la firme d'architectes dont la soumission a obtenu la plus haute note, soit *NFOE et associés architectes*, pour rendre tous les services professionnels en architecture requis pour l'agrandissement et la rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe.

26. Service des ressources financières – école Montcalm – modernisation de la chaufferie, remplacement des boîtes de mélange et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2144P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2615 en date du 25 juin 2014 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie, le remplacement des boîtes de mélange et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Montcalm, sise au 8800, 12^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 473 600 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Groupe Plombaction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie, le remplacement des boîtes de mélange et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Montcalm;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27. Service des ressources financières – école Iona – réaménagement des toilettes – appel d'offres 25-2134P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2616 en date du 25 juin 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le réaménagement des toilettes à l'école Iona, sise au 5000, rue Iona, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 473 701 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement des toilettes à l'école Iona;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

28. Service des ressources financières – équipe multidisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs – services professionnels pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment scolaire situé au 35, rue Saint-Zotique, Montréal – appel d'offres 24-316P

Document déposé : Rapport A-31-2618 en date du 26 juin 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'attribuer un contrat à une équipe multidisciplinaire composée d'architectes et d'ingénieurs pour fournir tous les services professionnels requis pour réhabiliter le bâtiment sis au 35, rue Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment répondra aux nouvelles normes de capacité d'accueil ainsi qu'à l'augmentation de la clientèle;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres fondé sur l'évaluation de la qualité a été publié, en conformité avec le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux des quatorze soumissions reçues étaient non conformes;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux exigences du Règlement pour évaluer les soumissions conformes;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été rejetées pour n'avoir pas atteint la note minimale de 70 % à un des critères éliminatoires ou au total;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont obtenu une note acceptable et que *Le Groupe des Sept, atelier d'architecture inc. / Bouthillette Parizeau inc. / SDK* a obtenu la note la plus élevée;

CONSIDÉRANT que la dépense pour les services professionnels, sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur de 400 000 \$ plus taxes à l'équipe multidisciplinaire dont la soumission a obtenu la plus haute note, soit : *Le Groupe des Sept, atelier d'architecture inc. / Bouthillette Parizeau inc./ SDK et associés inc.*, pour rendre tous les services professionnels en architecture et en génie requis pour la réhabilitation d'un bâtiment scolaire situé au 35, rue Saint-Zotique, à Montréal.

29. Service des ressources financières – mise à jour du mandat d'acquisition des technologies numériques interactives pour l'année 2014-2015 auprès d'un regroupement d'achats composé du Centre collégial des services regroupés (CCSR) et du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Document déposé : Rapport A-31-2619 en date du 27 juin 2014 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la mesure 50730 oblige la Commission scolaire de Montréal à participer au regroupement d'achats composé par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) et du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin de pouvoir bénéficier des allocations pour l'achat des technologies numériques interactives (TNI);

CONSIDÉRANT la demande de mise à jour du mandat d'achats pour 2014-2015;

CONSIDÉRANT les sommes impliquées, les pouvoirs 5.2.1, 5.2.2 a) et 5.2.5, tels que définis en vertu du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, sont délégués au comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information a été sollicité afin d'établir les quantités et le type d'équipement qui seront acquis en fonction des besoins de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur du Bureau du soutien technopédagogique de proximité du Service des technologies de l'information sera responsable de la gestion du contrat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer et transmettre la mise à jour du mandat d'achats permettant la participation de la Commission scolaire de Montréal, pour 2014-2015, au regroupement

d'achats composé du Centre collégial des services regroupés (CCSR) et du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition des TNI, pour un engagement de 1 073 000 \$, relativement à l'utilisation de la mesure ministérielle 50730 pour 2014-2015;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements, au terme de la mise à jour effectuée par le CSPQ, à conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fournisseurs pour l'acquisition des TNI pour 2014-2015;
- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à procéder à l'achat de 500 TNI, ce qui correspond à un contrat de 1 073 000 \$, avant taxes, auprès d'un fournisseur retenu et sous réserve des décisions du Conseil des commissaires relativement à l'utilisation de la mesure ministérielle 50730 pour 2014-2015.

30. Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe – réfection de la maçonnerie, phase 1 – appel d'offres 25-2150P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2620 en date du 2 juillet 2014 de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la maçonnerie, phase 1 à l'école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe, sise au 2175, rue Rachel Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 181 323,07 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Groupe Atwill-Morin inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la maçonnerie, phase 1 à l'école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

31. Service des ressources financières – service de déménageurs – appel d'offres 15-169P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2621 en date du 26 juin 2014 de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour conclure un contrat de services à exécution sur demande avec une (ou plusieurs) entreprise spécialisée en déménagement pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale est d'une durée d'une année et qu'elle est assortie d'une option de renouvellement d'une année;

CONSIDÉRANT que l'estimation annuelle pour cette entente est de 275 000 \$;

CONSIDÉRANT que les six soumissions déposées sont admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées au fournisseur qui a soumis le prix le plus bas, *Le Clan Panneton*, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entreprises seront sollicitées en fonction de leur rang respectif soit : *Les transports Lacombe*, *Transport Lyon inc.*, *Déménagement La Capitale (8003149 Canada inc.)*, *Déménagement Performance* et *Relocalisation Quali-T-Plus inc.*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale limitée à 170 923 \$ à *Le Clan Panneton, Les transports Lacombe, Transport Lyon inc., Déménagement La Capitale (8003149 Canada inc.), Déménagement Performance et Relocalisation Quali-T-Plus inc.* pour les services spécialisés en déménagement. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, avec une option de renouvellement d'une année.

32. Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air – appel d'offres 15-172P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2622 en date du 8 juillet 2014 de
M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour conclure un contrat afin de retenir un entrepreneur spécialisé pour le démarrage et l'entretien à coût forfaitaire des brûleurs à gaz et à l'huile ainsi que la réparation des équipements pour les chaudières et les brûleurs à taux horaires, pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale est d'une durée d'une année et qu'elle est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que l'estimation annuelle pour cette entente est de 978 880 \$;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que *Bercoil inc.* a effectué l'entretien des brûleurs depuis plusieurs années et que son service est jugé satisfaisant;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle globale de 348 735 \$ plus taxes à *Bercoil inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le démarrage, l'entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air. Ce contrat est d'une durée d'une année, à compter de la date d'attribution du contrat, avec deux options de renouvellement d'une année chacune. Le coût des pièces de remplacement n'est pas inclus dans ce montant.

33.

Service des ressources financières – mesure alimentaire et bonifiée – appel d’offres 24-476P – demande d’autorisation de négocier un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires

Document déposé : Rapport A-31-2623 en date du 27 juin 2014 de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien alimentaire sont importants dans les écoles primaires de milieux socio-économiquement faibles;

CONSIDÉRANT que le partenariat avec les organismes communautaires existe depuis la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du programme des mesures alimentaire et bonifiée;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l’instruction publique* (LIP) a pour objectif de contribuer au développement social, culturel et économique;

CONSIDÉRANT l’article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a autorisé, dans sa séance ordinaire du 25 juin 2014 par la résolution 34, le Bureau des approvisionnements à négocier un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 5.3.3 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal*, le comité exécutif approuve les contrats d’approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER dix contrats d’approvisionnement de gré à gré aux organismes communautaires suivants pour la mise en œuvre du programme des mesures alimentaire et bonifiée, et ce, pour une durée d’une année :
 - Centre éducatif communautaire René-Goupil, pour un montant de 12 700 \$;
 - Chic Resto-pop, pour un montant de 68 000 \$;
 - Corbeille Bordeaux-Cartierville, pour un montant de 238 600 \$;
 - Fourchette & Cie cuisine communautaire, pour un montant de 276 750 \$;
 - Garde-Manger-pour-tous, pour un montant de 987 000 \$;
 - Maison des jeunes par la Grand’porte, pour un montant de 87 400 \$;

- Maissonnette des parents, pour un montant de 118 600 \$;
- PEYO, pour un montant de 537 200 \$;
- Projet 80, pour un montant de 106 200 \$;
- Relance Jeunes et familles, pour un montant de 118 150 \$.

34. Service des ressources financières – écoles Lanaudière, Marc-Favreau, Lucille-Teasdale et du Petit-Chapiteau – amélioration de l’accessibilité – appel d’offres 25-2137P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-2624 en date du 27 juin 2014 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’amélioration de l’accessibilité des écoles :

- Lanaudière, située au 4300, rue De Lanaudière, à Montréal;
- Marc-Favreau, située au 6310, avenue Somerled, à Montréal;
- Lucille-Teasdale, située au 3975, rue Bouchette, à Montréal;
- Petit-Chapiteau, située au 4890, avenue Carlton, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT l’écart trop élevé entre le coût estimé du projet et le montant soumis;

CONSIDÉRANT qu’une clause du document d’appel d’offres stipule que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne s’engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu’elle juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres 25-2137P pour l’amélioration de l’accessibilité des écoles Lanaudière, Marc-Favreau, Lucille-Teasdale et du Petit-Chapiteau;
- 2° de REPRENDRE le processus d’appel d’offres public.

35.

Service des ressources financières – centre Saint-Paul – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2127P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2625 en date du 2 juillet 2014 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie au centre Saint-Paul, sis au 4976, rue Notre-Dame Ouest, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 263 400 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Plomberie Ge-Mo inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie au centre Saint-Paul;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

36.

Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – réfection de la brique de la façade arrière – appel d’offres 25-2149P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2626 en date du 30 juin 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la brique de la façade arrière à l’école Saint-Louis-de-Gonzague, sise au 2430, Terrasse Mercure, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 240 658 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Construction ADM inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la brique de la façade arrière à l’école Saint-Louis-de-Gonzague;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

37.

Service des ressources financières – école Dollard-des-Ormeaux – remplacement de la plomberie de chauffage – appel d’offres 25-2128P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2627 en date du 2 juillet 2014 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement de la plomberie de chauffage à l’école Dollard-des-Ormeaux, sise au 6639, rue d’Aragon, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 524 900 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Centco*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la plomberie de chauffage à l’école Dollard-des-Ormeaux;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

38. Service des ressources financières – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, annexe 1 – reconstruction de l'école Saint-Raymond – appel d'offres 25-2151P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2629 en date du 8 juillet 2014 de
Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la reconstruction de l'école Saint-Raymond à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, annexe 1, sise au 2055, avenue Oxford, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 6 318 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Innovtech Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de l'école Saint-Raymond à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, annexe 1;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

****39.** Service des technologies de l'information – mesures ministérielles 50730 et 50750 : rapport d'utilisation en 2013-2014 et proposition pour une répartition des allocations 2014-2015 visant à soutenir l'intégration des technologies à la CSDM

Document déposé : Rapport A-32-165 en date du 2 juillet 2014 de
M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

40. Service des ressources matérielles – école La Visitation – remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et du 2^e étage et travaux connexes

Document déposé : Rapport A-33-813 en date du 7 juillet 2014 de
M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser incessamment le projet de remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et du deuxième étage de l'école La Visitation, située au 10591, rue Séguin, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'initialement, les fenêtres du rez-de-chaussée et du deuxième étage devaient être remplacées dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école, amorcé à la fin de l'année 2012, mais qu'en raison de divers problèmes rencontrés sur le chantier, ces travaux ont été reportés;

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2014, après un premier appel d'offres infructueux, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a revu l'envergure des travaux à réaliser et a publié un deuxième appel d'offres, car, selon l'information recueillie, la complexité du projet et l'échéancier serré imposé étaient à l'origine de la réticence des entrepreneurs à soumettre une offre;

CONSIDÉRANT qu'un seul entrepreneur a présenté une soumission dans le cadre de l'appel d'offres 25-2152P, que le prix obtenu était sensiblement au-dessus de l'estimation des professionnels externes affectés au dossier et que, dans les circonstances, parce qu'il était difficile d'évaluer correctement la valeur marchande du projet, l'appel d'offres a été annulé;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a exploré des solutions techniques différentes de celle envisagée au départ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de mesures préventives en lien avec la mise en œuvre du Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI) et à la suite de divers incidents à l'origine de fuites et d'infiltrations d'eau, la réfection des planchers de

certaines classes du deuxième et du troisième étage, des travaux d'assainissement ainsi que des travaux connexes doivent être réalisés à brève échéance;

CONSIDÉRANT que tous les travaux envisagés sont pressants, que les fenêtres à remplacer ont déjà été fabriquées et que la période estivale constitue le moment approprié pour réaliser de tels travaux tout en minimisant les inconvénients pour les usagers;

CONSIDÉRANT que l'école La Visitation est remplie au maximum de sa capacité et que la réalisation des travaux concurremment avec les activités scolaires n'est pas souhaitable;

CONSIDÉRANT que la publication d'un nouvel appel d'offres public ne permettrait pas de réaliser à temps la portion des travaux devant être achevée pour la rentrée scolaire 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIER, le cas échéant, à l'entrepreneur nouvellement homologué pour des travaux généraux à taux horaires – selon les conditions de l'appel d'offres public 15-165P – le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et du deuxième étage de l'école La Visitation, la réfection des planchers de certaines classes du deuxième et du troisième étage, divers travaux d'assainissement et de réhabilitation de finis intérieurs ainsi que d'autres travaux connexes, soit un projet dont le coût des travaux est estimé à 950 000 \$ plus taxes.

41. Service des ressources matérielles – école Bienville – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de la toiture

Document déposé : Rapport A-33-816 en date du 3 juillet 2014 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Toitures Léon inc.* pour la réfection de la toiture de l'école Bienville, située au 9275, 25^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées dans le cadre de ce projet et les interventions supplémentaires qui se sont avérées nécessaires en conséquence, soit, principalement, l'ajout de panneaux de nivellement sur une partie de la surface du toit et l'installation d'une membrane pour encapsuler le système;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 21 du comité exécutif du 29 avril 2014;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Toitures Léon inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de la toiture de l'école Bienville, somme estimée à 75 000 \$ plus taxes.

42. Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de la toiture

Document déposé : Rapport A-33-817 en date du 2 juillet 2014 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Couvertures St-Léonard inc.* pour la réfection partielle de la toiture de l'école Édouard-Montpetit, située au 6200, avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, sur le chantier, d'autres défaillances du système de toiture ont été constatées, hors de la zone de travaux, et que cette situation était à l'origine de problèmes d'infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de bassins supplémentaires et de remplacement d'évents qu'il a fallu intégrer au projet, en conséquence;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 32 du comité exécutif du 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les Couvertures St-Léonard inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection partielle de la toiture de l'école Édouard-Montpetit, somme qui s'élève à environ 15 000 \$ plus taxes.

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril et mai 2014

Document déposé : Rapport A-34-2258 en date du 19 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour les mois d'avril et de mai 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour les mois d'avril et de mai 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2014

Document déposé : Rapport A-34-2259 en date du 19 juin 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

**45. Audit interne – états financiers 2013-2014 des garderies

Document déposé : Rapport AI-28 en date du 2 juillet 2014 de
Mme Marisol Pelletier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

**46. Avis de la protectrice de l'élève concernant un élève – année 2013-2014

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-07 en date du 2 juillet 2014 de
Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

47. Information :

- a) A-33-814 Service des ressources matérielles – école Eurêka – réaménagement fonctionnel – révision de l'envergure des travaux
- b) A-33-818 Service des ressources matérielles – résumé de la mission France-Québec : réhabilitation du patrimoine scolaire et développement durable
- c) A-33-819 Service des ressources matérielles – école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix – travaux supplémentaires dans le cadre de l'évaluation de l'état de l'intérieur du bâtiment

48. Période réservée aux membres du comité exécutif :

- a) Renouvellement de plusieurs statuts d'école établie aux fins d'un projet particulier de formation

En lien avec le rapport DG-06-179 (Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – renouvellement de plusieurs statuts d'école établie aux fins d'un projet particulier, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017), il est précisé que la demande pour l'école Le Vitrail vise l'offre de service actuelle. Une autre demande sera faite ultérieurement auprès du MELS comme suite à l'ajout du volet primaire et de la modification de l'ordre d'enseignement prévus pour l'année 2015-2016.

b) Projets d'agrandissement et de rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic

En lien avec le rapport A-31-2596 (Service des ressources financières – équipe d'ingénieurs – services professionnels pour les projets d'agrandissement et de rénovation des écoles Léonard-de-Vinci et Ahuntsic, annexe – appel d'offres 24-318P – attribution d'un contrat), M. André Gravel souligne la présence, aux comités de sélection, de professionnels issus du milieu universitaire et mentionne qu'il s'agit d'un apport intéressant qui donne une plus-value à l'expertise déjà en place et une crédibilité au comité de sélection.

c) Reconstruction de l'école Saint-Raymond

En lien avec le rapport A-31-2629 (Service des ressources financières – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, annexe 1 – reconstruction de l'école Saint-Raymond – appel d'offres 25-2151 P – attribution d'un contrat), il est demandé au Service des communications de faire un communiqué de presse avant le départ pour les vacances afin d'informer la communauté de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce du début des travaux de reconstruction de l'école Saint-Raymond.

d) Mesures ministérielles 50730 et 50750

En lien avec le rapport A-32-165 (Service des technologies de l'information – mesures ministérielles 50730 et 50750 : rapport d'utilisation en 2013-2014 et proposition pour une répartition des allocations 2014-2015 visant à soutenir l'intégration des technologies à la CSDM), M. André Gravel souligne les commentaires positifs qui se trouvent dans l'avis de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Il ajoute que ces commentaires témoignent du travail de collaboration fait avec l'Alliance dans ce dossier. Il conclut en mentionnant qu'il est important de travailler avec les différents groupes d'employés pour assurer un bon climat de travail et la réussite des élèves.

M. François Lavallée ajoute que les budgets de ces mesures seront mis à la disposition des écoles, dès la rentrée scolaire.

e) Mission France-Québec

En lien avec le rapport A-33-818 (Service des ressources matérielles – résumé de la mission France-Québec : réhabilitation du patrimoine scolaire et développement durable), les deux ingénieurs qui ont pris part à la mission présentent un résumé de la mission France-Québec qui portait sur la réhabilitation du patrimoine scolaire et le développement durable. Les sujets suivants ont été abordés :

- La méthodologie d'analyse et d'interventions
- La réhabilitation des bâtiments
- Le développement durable

- La qualité de l'air intérieur, le choix des matériaux, les bâtiments verts
- La performance énergétique

La participation à cette mission ouvre la voie à un projet de recherche avec l'Université Laval, à des échanges techniques et des collaborations avec les différents partenaires présents lors de cette mission et à des collaborations futures.

Avant de conclure la séance du comité exécutif, Mme Catherine Harel-Bourdon souhaite bonnes vacances aux membres du comité et aux administrateurs.

La séance est levée à 15 h 55.

** Les rapports précédés de deux astérisques seront également à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 16 juillet 2014.